

# Lucien Rebatet

## POURQUOI LES ROUMAINS SONT ANTISÉMITES

*Je Suis Partout*, 17 février 1939

### ***La Roumanie n'a pas toujours eu des Juifs***

Il y a en clinique certains cas types de maladies que les médecins offrent en exemples à leurs étudiants. S'il existait un enseignement pour la question juive, la Roumanie pourrait y jouer à la perfection ce rôle. Il n'est certainement pas de pays où l'on puisse suivre plus clairement les étapes de l'invasion juive et de l'antisémitisme, accompagnés de phénomènes qui se reproduisent avec une singulière régularité.

La Roumanie se confond aujourd'hui avec le grand réservoir juif de l'Europe orientale. Elle est même un de ses principaux secteurs. On se figure communément que le Juif y est fixé depuis un temps immémorial. La vérité est tout autre.

Après avoir subi sous toutes ses formes la domination étrangère, soutenu d'innombrables luttes, les deux principautés de Moldavie (Roumanie du Nord) et de Valachie (Roumanie du Sud) menaient, au XIX<sup>e</sup> siècle, une existence obscure et patriarcale, apparemment peu propre à attirer les émigrants israélites. D'autant que la Turquie se réservait le monopole de tous les échanges commerciaux sur cette terre de son empire, en chargeait des agents grecs ou arméniens. Les recensements de l'époque, en effet, donnent environ 3300 Juifs pour la Valachie (population totale d'environ 1 650 000 habitants). La Moldavie, plus proche des grands centres juifs, en comptait à peu près 12 000, soit 2 % de sa population, ceci en l'année 1803. Encore faut-il noter que beaucoup de ces Juifs étaient arrivés assez récemment, après le partage de la Pologne.

Deux des grands spécialistes de la question, et qui l'ont traitée chacun d'un côté différent de la barricade, l'antisémite roumain Verax, dans son livre étonnant de précision et de pittoresque (*Bucarest 1903*), et le Juif Bernard Lazare (*Cahiers de la Quinzaine*, Paris 1902) sont d'accord au moins sur ces chiffres linéaires. Bernard Lazare fait bien état de ces familles juives venues de Hongrie ou de Russie, chassées par les persécutions, au cours du Moyen Age. On conviendra que leur descendance, dans l'énorme population juive de la Roumanie actuelle, est une imperceptible minorité.

Les principautés bénéficient d'un commencement d'émancipation en 1821, après la guerre de l'indépendance grecque qui marque le réveil des chrétiens de l'Europe orientale. Elles obtiennent surtout de la Turquie la liberté de commerce.

Aussitôt, une nombreuse émigration de Juifs polonais s'infiltrer en Moldavie. Nous en trouvons déjà 37 000 en 1831. Au recensement de 1839, on en compte 118 922, pour une population de douze cent mille chrétiens. En Valachie, ils n'étaient encore que 6000.

La demi-libération de 1821 rendait le Roumain maître d'une terre exceptionnellement favorisée : magnifique grenier à grains, cheptel immense, forêts inépuisables, riches gisements minéraux. La transformation rapide de l'outillage agricole, du vêtement, de l'habitation, devaient accroître l'essor du pays.

Mais le Juif fraîchement émigré possédait, par son expérience du négoce, un avantage considérable sur le chrétien. Il allait être le premier et presque le seul bénéficiaire de l'ascension matérielle du pays. La Roumanie ne s'est pas encore relevée de ce handicap centenaire. Sa pauvreté en capitaux nationaux, paradoxale dans un pays aussi bien pourvu de richesses naturelles, le terrible encombrement des professions libérales où l'élite s'est rejetée et où elle rencontre encore la concurrence juive, sont inséparables du problème juif.

Les Juifs, dès leur entrée, avaient mis la main sur l'artisanat et le petit commerce naissants : Ils se concentrent dans les villes d'année en année plus peuplées, tandis que les nouveaux arrivants, selon le processus classique, s'installent d'abord dans les bourgades et établissent parmi les paysans leur dangereux système de prêts usuraires.

### *L'irritante tutelle des puissances*

Dès 1860, on peut donc dire que la physionomie du problème judéo-roumain de 1938 est déjà fixée dans ses grands traits. Nous voyons apparaître également un phénomène dont nous avons eu, il y a quelques mois encore, un si frappant exemple : la pression exercée par les grandes puissances au bénéfice d'Israël. La population autochtone est sourdement mais foncièrement hostile à ces envahisseurs, formant volontairement une caste séparée, et qui s'octroie tant de privilèges.

En effet, l'Europe, qui avait tout récemment placé un Hohenzollern, Charles, à la tête des deux principautés réunies, commençait à tourner les yeux vers ce pays neuf, riche, dont les habitants de race latine s'assimilaient si vite, au moins dans l'élite, à la civilisation occidentale. En même temps, l'Europe découvrait le problème judéo-roumain. Au moment même où la nouvelle constitution roumaine se discutait à Bucarest, on y voyait débarquer le funeste Juif français Crémieux, fondateur de l'Alliance israélite universelle, venant réclamer pour les Juifs l'égalité civile et politique, en échange d'un emprunt de 25 millions à modique intérêt. L'offre était tellement séduisante que le cabinet hésita avant de la repousser. Il y fut très rapidement contraint par une furieuse réaction de l'opinion publique, conduite par le premier grand journal antisémite roumain, au titre claironnant, *Trompeta*

*Carpatilor*. Le jour où le projet se discutait, le peuple envahit la cour du Palais, le quartier juif, et saccagea une synagogue. Le projet fut retiré. Désormais, la Roumanie se signalait à l'hostilité de l'internationale juive, qui allait guetter toutes les occasions.

Devant la prolifération des vagabonds juifs dépourvus de tous papiers, et que la Russie ou l'Autriche, dont ils arrivaient, se refusaient, bien entendu, à réintégrer, une procédure tacite et sommaire était intervenue entre la Roumanie et la Turquie. On déposait sur la rive turque du Danube marquant alors la frontière, les pires indésirables ! Au mois de juillet 1867, à Galatz, dix mendiants juifs polonais, convaincus de nombreux délits, traversaient ainsi le fleuve sous bonne escorte. Mais cette fois, les autorités turques n'en voulurent pas, et les firent renvoyer à Galatz. La burlesque navette dura deux jours. A la fin, un officier turc jeta les Juifs à l'eau, non loin de la rive. Deux d'entre eux se noyèrent. C'était, depuis le début du siècle, les premières victimes des persécutions.

Un tollé général s'éleva dans toute la presse européenne contre la barbarie roumaine, alors que les Turcs étaient au moins responsables de la noyade. Mais la Turquie, à l'époque, formait encore un puissant Etat, tandis que la principauté demeurait en tutelle.

Différents incidents, bâtonnades, expulsions manu militari, provoqués notamment par des rabbins qui volaient les vases sacrés dans les églises orthodoxes et les jetaient dans leurs fosses d'aisance, entraînèrent une intervention directe et sévère de Napoléon III, très influencé par les récriminations de l'Alliance israélite et diverses enquêtes sur place du funeste Juif Crémieux. Dès ce moment, les Roumains reprochèrent aux Juifs de chercher à les brouiller avec leur meilleur soutien, la France, alors que les sympathies naturelles étaient réciproques entre les deux nations.

Les campagnes de la presse juive ne se contentaient pas, en effet, d'aboutir à de platoniques échanges de notes. Le prince Charles ayant négocié avec les puissances un traité de commerce facilitant avec elles les exportations et les importations, seule l'Autriche signa. La France, l'Angleterre et l'Italie, manœuvrées par la finance juive, se récusèrent.

En 1878, la Roumanie, participant à la guerre russo-turque, y gagnait son complet affranchissement et devenait royaume, ainsi que les autres pays balkaniques. Mais le Congrès de Berlin, où les signataires de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France, de la Russie, sanctionnaient cette libération, exigeait en retour l'accession des Juifs à la qualité de citoyens.

La culture latine des Roumains se manifeste dans leur habileté aux arguties juridiques. Ils signèrent, mais prirent tous les expédients possibles pour tourner la loi imposée et qui leur paraissait de plus en plus inacceptable, à mesure que s'aggravait l'invasion.

L'histoire du problème judéo-roumain entre 1878 et 1919 est celui d'une interminable procédure autour de cette accession du Juif aux droits civiques. Le ministre Stourdza, à force de diplomatie, avait fait prévaloir à peu près à Berlin le système de la naturalisation individuelle. Le Juif était traité comme un autre étranger. On le roumanisait légalement s'il avait acquis des grades universitaires, écrit des ouvrages dans la langue. Son entrée à l'armée le naturalisait ipso facto.

Bernard Lazare a reproché amèrement aux Roumains d'avoir dressé une première liste de 900 naturalisations avec les morts juifs de la guerre. Or, nous connaissons le chiffre exact et les noms de ces morts : ils étaient quatre.

Mais il faut croire que la Roumanie offrait de sérieuses compensations à ce régime politique. Les Juifs ne cessaient de croître en nombre et en importance. En 1900, ils atteignaient au chiffre de 269 000. Les maisons de commerce leur appartenaient en Moldavie dans la proportion de 70 à 94 %. Ils avaient pénétré dans les professions libérales et l'on comptait à Jassy, par exemple, une forte majorité de médecins juifs.

Les ministères, à tour de rôle, multipliaient les décrets de sauvegarde contre les colporteurs aussi bien que contre les sociétés anonymes juives, pour la limitation des places dans les écoles et universités. L'établissement d'un Crédit foncier s'essayait de battre en brèche les usuriers ruraux.

Israël, de son côté, multipliait les manœuvres à l'extérieur pour interrompre cette offensive légale. En même temps que la pression diplomatique, la pression monétaire était devenue efficace sur un Etat prodigue aux budgets embarrassés. En 1899, le Dr Bloch faisait adopter à l'unanimité par l'Alliance israélite à Vienne la motion suivante :

« L'assemblée générale de l'Alliance israélite de Vienne prie instamment son vénéré président M. le chevalier de Gutmann, d'intervenir par sa haute influence et ses relations étendues auprès de la finance israélite, afin qu'on refuse au gouvernement roumain tout nouvel emprunt, tant qu'il n'aura pas amélioré la situation des Israélites, conformément au traité de Berlin. »

L'Allemagne impériale étant devenue peu soucieuse de compromettre ses plans de politique orientale pour les Juifs, Israël sollicitait maintenant l'appui des Etats-Unis, faisait expédier de Washington des notes comminatoires à Bucarest et obtenait l'envoi en Roumanie de conseillers juifs américains, véritables agents nationaux du judaïsme mondial dans une de ses colonies de choix. Dans de telles circonstances, il était bien difficile aux gouvernements roumains d'établir une législation définitive. Mais leur œuvre de décrets, constamment sapée, et toujours reprise par eux avec persévérance, parvenait à freiner de temps à autre les entreprises des Juifs.

## ***La Roumanie hérite d'un million de Juifs***

En 1919, la Roumanie voit les traités doubler son territoire. Elle devient par sa superficie la huitième nation européenne, plus grande que l'Angleterre, presque aussi grande que l'Italie. Mais les trois belles provinces qu'elle vient de gagner, Bukovine, Bessarabie et Transylvanie lui apportent aussi des centaines de milliers de Juifs, Juifs sauvages et Juifs en place. Les remous de la guerre bolcheviste, en Pologne et en Russie, accroissent encore cette armée d'un flot d'émigrants. Dans la carte juive de l'Europe, la Roumanie prend ainsi le second rang, aussitôt après la Pologne.

Le calcul de cette population, comme il arrive toujours, est très variable. Un recensement de 1930 indique 725 000 Juifs, mais ce chiffre est reconnu inexact par les Juifs eux-mêmes. De très nombreux Juifs se sont fait inscrire comme étant d'origine hongroise, russe ou roumaine. D'autre part, le directeur des services de la statistique était un Juif.

A la même époque, un document israélite, le *Judisches Lexicon*, porte ce chiffre à 1 150 000. Les antisémites roumains militants, de leur côté, comptent environ deux millions de Juifs. La vérité semble être entre ces deux chiffres. Dans tous les cas, il existe en Roumanie un minimum d'un million cinq cent mille Juifs, chiffre adopté par les documents allemands. Cette vague juive s'est répandue sur tout le pays.

La Bessarabie demeure sans doute le grand foyer, avec près de cinq cent mille Juifs (81 514 contre 70 244 chrétiens dans sa capitale Chisinau, l'ancienne Kichineff). Mais la Porunca Vremi, le plus ardent et le plus brillant des journaux antisémites roumains, compte environ 350 000 Juifs pour les départements de la Valachie, qui fut si longtemps protégée. Bucarest, qui possédait à peine 600 familles israélites il y a cent ans, renferme aujourd'hui une population juive de 190 000 âmes. Satu-Mare (Sathmar) aux frontières de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie, a 51 000 Juifs pour 16 000 chrétiens ! A l'intérieur du territoire, Jassy, l'ancienne capitale, a 73 500 Juifs pour 115 000 chrétiens; dans une petite ville comme Bacau, avec ses 11 000 Juifs, il existe treize synagogues contre six églises chrétiennes.

D'après les calculs d'un auteur précis, M. Plescianu, sur 716 000 entreprises commerciales, 531 000 entreprises sont juives (74 %).

Revenu national : commerce : lei [la monnaie roumaine, ndle] 33 milliards ; aux Juifs : 30 milliards. Industrie : lei, 18 milliards ; aux Juifs : 16 milliards.

Le grief de l'alcoolisme entretenu par les Juifs chez les paysans, le premier que l'on ait retenu contre eux, conserve autant d'acuité. Sur 232 600 auberges de campagne, 174 000 sont aux mains des Juifs.

Les statistiques d'ensemble me font défaut pour ce qui concerne les professions libérales. Elles accuseraient certainement pour le

pays une proportion d'au moins 40 %, ceci malgré d'innombrables réactions de défense. En Bukovine, pour 414 avocats, 312 sont Juifs ; sur 45 architectes, 30 sont Juifs. A Jassy, en trois années (de 1920 à 1923), le nombre des avocats Juifs est passé de 17 à 59. En Transylvanie, en Bessarabie, en Moldavie, en Bukovine, les étudiants chrétiens sont en minorité dans de très nombreux lycées.

La Roumanie, jusqu'à la guerre, était parvenue à éliminer au moins à l'intérieur le Juif d'État, si elle devait souvent, de l'extérieur, supporter ses vetos. Mais les traités de 1919, d'inspiration judéo-wilsonienne comportaient des textes formels reconnaissant le titre de citoyen à tous les Juifs du nouveau royaume et des clauses concernant les minorités ethniques, garanties par la Société des Nations. Les Roumains, si bien partagés pour le reste, acceptaient tout.

Les Juifs, ayant acquis désormais l'égalité en droit, se manifestent aussitôt politiquement. Dès 1919 et 1920, ils suscitent à Bucarest, dans les ports, dans les centres industriels, une violente agitation communiste avec grèves et émeutes, que le voisinage de la Russie rend d'autant plus dangereuses. Ils contraignent partout la police et l'armée à des répressions sanglantes.

La fameuse Anna Pauker, terroriste mise sous les verrous, est juive, ainsi que toute sa bande. Les Juifs sont en majorité dans les agents communistes que la police traque impitoyablement. La presse entière, sauf deux ou trois journaux de grande information, appartient à des Juifs.

Les Juifs, par prudence, demeurent à l'écart des institutions officielles. La Roumanie n'a pas encore eu de ministres juifs, certainement parce qu'Israël sait très bien qu'elle ne le tolérerait pas. Les Juifs gouvernent par personnes interposées, au moyen de la franc-maçonnerie qui compte de très nombreux députés ou fonctionnaires, hommes d'État entièrement dévoués à leurs intérêts, comme M. Titulesco. L'influence prépondérante de ce dernier à la S.D.N. est pour les Juifs la plus précieuse garantie.

### ***L'antisémitisme***

L'antisémitisme, nous l'avons vu, a sévi en Roumanie à l'état endémique, dès le début de l'invasion. Jusqu'à la guerre, s'il a été toujours réprimé dans ses excès, il a été doublé d'une action gouvernementale. En 1910, un professeur, M. Cuza, né en 1857, avait créé le parti national-démocrate, à programme résolument antijuif, qui, dès ce moment, adoptait pour insigne la croix gammée, vieil emblème chrétien que l'on rencontre dans de nombreux tapis, de nombreuses décorations anciennes de la Roumanie. Les œuvres de Cuza dotent la Roumanie d'une théorie complète de l'antisémitisme.

L'après-guerre voit un renversement de la situation. Les gouvernements n'osent plus contrecarrer de manière ouverte la puissance juive devenue prédominante dans leur pays et dans l'Europe de Versailles.

Cependant, les étudiants, alarmés par le nombre grandissant des Juifs parmi eux, vont prendre la tête de la réaction. Un peu après la guerre, la Faculté de médecine de Jassy compte 831 Juifs pour 546 chrétiens. Des manifestations violentes et opiniâtres éclatent à partir de 1920 dans toutes les Universités. Ils réclament à grands cris l'institution d'un numerus clausus.

De ce mouvement, va surgir une des figures les plus attachantes de la Roumanie d'après guerre, celle de Corneliu Zelea Codreanu, né en 1899, magnifique garçon de souche paysanne, taillé en athlète, fils d'un professeur du lycée de Jassy.

Codreanu, qui s'impose par son prestige physique, son courage, son talent d'orateur, prend aussitôt la tête du mouvement antisémite dans sa ville natale et l'organise. Son activité ne se borne pas, du reste, à cela. En 1924, réalisant une des idées qui lui son chères, il crée le premier "camp de travail de la jeunesse", en faisant construire par les étudiants une maison pour leurs collègues pauvres.

Le préfet de Jassy, Marciu, à la même époque, torture les étudiants antijuifs, il les fait battre avec des cordes dans des draps mouillés, ligoter avec des œufs brûlants sous les aisselles. Le 25 octobre 1924, il est témoin dans un procès où Codreanu, tout jeune avocat, défend un étudiant de ses amis. Manciu l'insulte et le fait rosser par un de ses sbires. Codreanu tire un revolver et abat raide mort le préfet en plein prétoire. Le procès qui suit soulève de grands remous dans le pays. Des milliers d'avocats chrétiens se font inscrire pour défendre Codreanu. Il est triomphalement acquitté.

Codreanu va terminer ses études en France. Pour vivre, près de Grenoble, il s'embauche dans une ferme et apprend le travail des champs. En rentrant en Roumanie, il trouve le parti de Cuza où il militait scindé en deux par la faute du vieux chef, chez qui la théorie l'emporte sur le sens de l'action. Dégoûté des factions politiques, Codreanu fonde alors la Légion de l'Archange Saint-Michel, avec douze compagnons.

La lutte contre les Juifs est au premier plan de son programme. Mais, pour y parvenir, Codreanu préconise des mots d'ordre à la fois moraux et religieux : croyance, travail, ordre, hiérarchie, discipline, silence.

Le christianisme, le respect aussi de l'individu, considéré comme la base de la société, distinguent foncièrement Codreanu du national-socialisme, ce qui n'a pas empêché le monde juif de lancer contre lui l'accusation rituelle : hitlérien.

Au mois de novembre 1927, il fait prêter serment à tous ses légionnaires, achète par souscription une camionnette, premier moyen de propagande.

En 1930, la Légion reçoit le nom de Garde de Fer. Elle est dissoute le 11 janvier 1931 une première fois par un ministère national-paysan. Elle gagne des voix à toutes les élections partielles. Elle défriche des bois, construit des routes. En 1932, elle est à

nouveau dissoute, mais a 70 000 voix aux élections de la même année. En 1933, sa troisième dissolution entraîne l'assassinat du président du conseil franc-maçon Duca, tué par un garde. L'hiver dernier, la Légion, très élargie sous le nom du parti « Tout pour le pays », obtenait 480 000 voix aux élections générales, au milieu d'une poussière de 73 partis.

### *Les lois Goga*

Ces élections, faites sur le mot d'ordre de l'antisémitisme et de l'antimarxisme qui avait déjà provoqué l'exclusion de l'indésirable Titulesco, entraînent une importante refonte ministérielle. Le roi remettait le pouvoir à un ministère Goga-Cuza, représentants de l'antisémitisme théorique dans les rangs du parti national-chrétien.

Le premier acte du gouvernement Goga était d'édicter une série de mesures contre le péril juif, dont la plus importante consistait en une révision de toutes les naturalisations depuis la guerre. Les décrets Goga suspendaient purement et simplement les journaux judéo-marxistes de Bucarest, et interdisaient aux Juifs de collaborer à des journaux de langue roumaine. Ils établissaient le numerus clausus dans toutes les grandes écoles. Ils supprimaient les licences accordées à des Juifs pour la vente des produits monopolisés par l'Etat, tabacs, alcools (ceci pour l'éternelle question des cabarets).

Le ministère Goga, constitué par des hommes d'un esprit éminent, mais peu doués pour l'action politique et dont quelques-uns avaient un passé assez douteux, devait être beaucoup moins énergique dans son programme positif. Il semble qu'il ait aggravé la situation de la Trésorerie roumaine, mécontenté les cadres administratifs chrétiens par des mesures maladroitement vexatoires. Sa faiblesse électorale (il ne représentait que 8 % des suffrages de la dernière constitution) lui permettait assez difficilement d'instaurer une dictature sans l'avantage préalable d'un coup d'État. Il ne sut pas s'assurer les alliances politiques indispensables.

Il était donc bien faiblement armé pour résister à la redoutable coalition de finance et d'opinion réunie aussitôt contre lui dans les nations judéo-démocratiques : France, Angleterre, Etats-Unis. Rarement, la presse et les milieux politiques de ces pays ont donné un exemple plus scandaleux d'immixtion, sur l'ordre juif, dans les affaires d'un pays étranger.

Au bout de cinq semaines, le roi Carol demandait à M. Goga sa démission, et le remplaçait par un ministère dirigé par le patriarche Miron Cristea, et qui a déjà été remanié le mois dernier. Entre temps, le parti « Tout pour la patrie » était dissous, et Codreanu annonçait son départ pour l'Italie, qui, finalement, n'a pas eu lieu.

Le ministère roumain actuel représente manifestement un essai de dictature personnelle du Souverain, justifié par la déconfiture des vieux partis. Quelle est son attitude devant le problème juif ? Selon les documents allemands du « Service mondial », publié à Erfurt, le roi Carol aurait déclaré : « La question juive en Roumanie est une

clef importante de la situation. Notre histoire connaît cette question de longue date... En ce qui concerne l'avenir, mes décisions s'inspireront de ce que je jugerai le meilleur pour mon pays et mon peuple. Dans la question juive, ma politique se plie au vœu du peuple roumain, chez lequel l'hostilité contre les Juifs croît de jour en jour. »

Il est certain que la médiocre situation financière de la Roumanie la rend très vulnérable aux représailles des banques juives internationales. Mais cette faiblesse financière est elle-même en grande partie l'œuvre de la gabegie et de la spéculation juives. Cependant, la question juive de Roumanie doit être résolue. Il apparaît de plus en plus que l'équilibre économique et politique du pays en dépend. La Roumanie mérite mieux que son sort actuel.

Méconnue, en l'occurrence, est la Garde de Fer. Si le parti "Tout pour la patrie" qui est son émanation, est dissous, la Garde subsiste, toutes ses cellules fonctionnent, et reçoivent les instructions de Codreanu. Il serait bien surprenant que le jeune chef ait abandonné pour longtemps toute activité politique. Il est coutumier de ces retraites brusques. Son heure peut sonner subitement.

herveryssen.net

Juin 2009